

ENTRÉE

GRATUIT

LIBRE

depuis 1986

Journal communautaire de Sherbrooke
MARS 2005 • Vol. 20 • No. 2 • 106^e numéro

Média : On coupe au national (page 4)

Marche mondiale des femmes en 2005 (page 5)

Irak : « occupation démocratique » (page 7)

Les PPP, l'eau et la Charte québécoise (page 9)

Le saviez-vous ?

Vous avez le droit de refuser une augmentation de loyer !

PAR NORMAND COUTURE ET SUZANNE THÉRIAULT • Association des locataires de Sherbrooke

L'Association des locataires de Sherbrooke invite les locataires à refuser toute hausse dépassant les indices d'augmentation de loyer émis par la Régie du logement. À chaque année, les propriétaires se font une joie de vous envoyer un avis de modification de bail comprenant une augmentation de loyer et/ou la perte d'un service. Pour les locataires, le cauchemar commence car le délai de réponse n'est que d'un mois pour décider si le bail sera renouvelé ou pas, et ce, en pleine période hivernale. Les locataires sont également coincés par un taux d'inoccupation très bas, le plus bas au Québec.

L'avis de modification des propriétaires omet volontairement de préciser que le locataire peut refuser une augmentation de loyer tout en préservant son droit au maintien dans les lieux. Et pourtant, la législation sur le logement locatif permet au locataire de refuser l'augmentation tout en renouvelant le bail.

Vous pouvez calculer vous-même le montant auquel le propriétaire a droit et vérifier si l'augmentation proposée est raisonnable.

L'indice d'augmentation pour 2005 pour les logements chauffés par le locataire est de 0,8 % ; pour les logements chauffés par le propriétaire, s'il s'agit d'un chauffage au mazout (huile), l'indice est de 2 %,

s'il s'agit d'un chauffage au gaz, l'indice est de 0,5 %, alors qu'à l'électricité l'indice est de 1,1 %.

Attention aux pièges, si le propriétaire propose, dans sa modification, une coupure de service ou un transfert de service au locataire, il doit diminuer le coût du loyer selon la valeur du service coupé ou transféré.

De plus, il faut ajouter 3,25 \$ du 1000 \$ dépensé pour les réparations effectuées dans le logement ; ce montant est divisible par le nombre de logements lorsque les réparations concernent les endroits communs de l'im-

meuble (exemples : toiture, système de chauffage). Enfin, s'il y a eu augmentation de taxes municipales ou scolaires, le propriétaire a droit à 0,6 % du 5 % d'augmentation de taxes et l'inverse est applicable pour une diminution de taxes.

Attention aux pièges, si le propriétaire propose, dans sa modification, une coupure de service ou un transfert de service au locataire, il doit diminuer le coût du loyer selon la valeur du service coupé ou transféré. Ceci peut vous paraître complexe ; dans le doute, n'hésitez pas à téléphoner à l'Association des locataires de Sherbrooke au 823-9135. Et n'oubliez pas, vous avez le droit de refuser une augmentation de loyer.

Plus que d'avoir un toit sur la tête



Source : L'Artère, Vol. 13 n° 3 et 4, décembre 1999

« Il ne faut pas entendre le droit au logement dans un sens étroit ou restreint qui l'égalise, par exemple, à l'abri fourni en ayant simplement un toit au-dessus de sa tête, ou qui le prend exclusivement comme un bien. Il convient au contraire de l'interpréter comme le droit à un lieu où l'on peut vivre en sécurité, dans la paix et dans la dignité ».⁸

C'est ainsi qu'un comité de l'ONU définissait le droit au logement reconnu dans le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels auquel le Québec a adhéré en 1976. Pour ce comité, le droit au logement, c'est aussi la capacité de payer sans se priver d'autres besoins essentiels, l'habitabilité, l'accès au logement sans discrimination, la protection contre les évictions arbitraires, etc.

⁸Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU; *Le droit à un logement suffisant, Observation générale 4, 1991.*



SOLIDARITÉ
POPULAIRE ESTRIE

Information : Alain Castilla
SPE - 562-9547

Conférence sur les paradis fiscaux

Normand Mousseau
Membre du Conseil scientifique d'ATTAC-Québec

François Gosselin
Membre du Conseil d'administration d'ATTAC-Québec

En collaboration avec
ATTAC-QUÉBEC

Mercredi 23 mars 2005
CCLCS - Salle Alphonse-Desjardins
187 rue Laurier à Sherbrooke
19 heures

ÉDITORIAL

Budget fédéral

Quand l'argent rend aveugle...

Voilà que M. Goodale, dans toute sa splendeur et sa suffisance, a déposé son budget à la Chambre des communes le 23 février dernier. Doit-on se réjouir du premier budget de ce gouvernement libéral minoritaire de Paul Martin ? Ça dépend de nos attentes et de nos besoins...

Les absences...

Un des constats les plus surprenants et « enrageants », est le silence sur des éléments majeurs de politiques sociales et de luttes à la pauvreté dont la question du logement social (promesse électorale d'investir 1.5 milliard...), de l'assurance-chômage (tout en continuant de voler les surplus de cette caisse...), l'éducation post-secondaire (malgré les besoins criants...), etc. Tout ça, dans un contexte de surplus budgétaires importants !!! De plus, ce gouvernement continue à nier l'existence d'un déséquilibre fiscal fédéral-provincial tout en accentuant son ingérence dans les champs de compétences provinciales. Tous ces silences et absences sont carrément inacceptables !!! Enfin, le fait d'établir sur plusieurs années les sommes investies, ne peut que nous laisser sceptiques puisqu'à chaque budget, les prévisions annoncées peuvent être changées. Stratégie électorale ? C'est l'avis de plusieurs analystes politiques...

En «v'là d'argent»...

Pourtant, on dégage des sommes importantes pour certains postes de dépenses telle l'armée qui « récoltera » 12,8 milliards de plus en cinq ans (représentant la hausse la plus importante sur une période de cinq ans des 20 dernières années). Du même souffle, on prévoit des baisses d'impôts aux compagnies (plus de 3 %), un rehaussement du plafond des REE et quelques autres mesures profitant davantage aux plus riches de la société. Rappelons que le gouvernement fédéral a déjà procédé à des baisses d'impôt représentant une somme d'environ 100 MILLIARDS sur cinq ans depuis 2001. À qui, selon vous, profite en premier lieu ces baisses d'impôt ???

Prix de consolation...

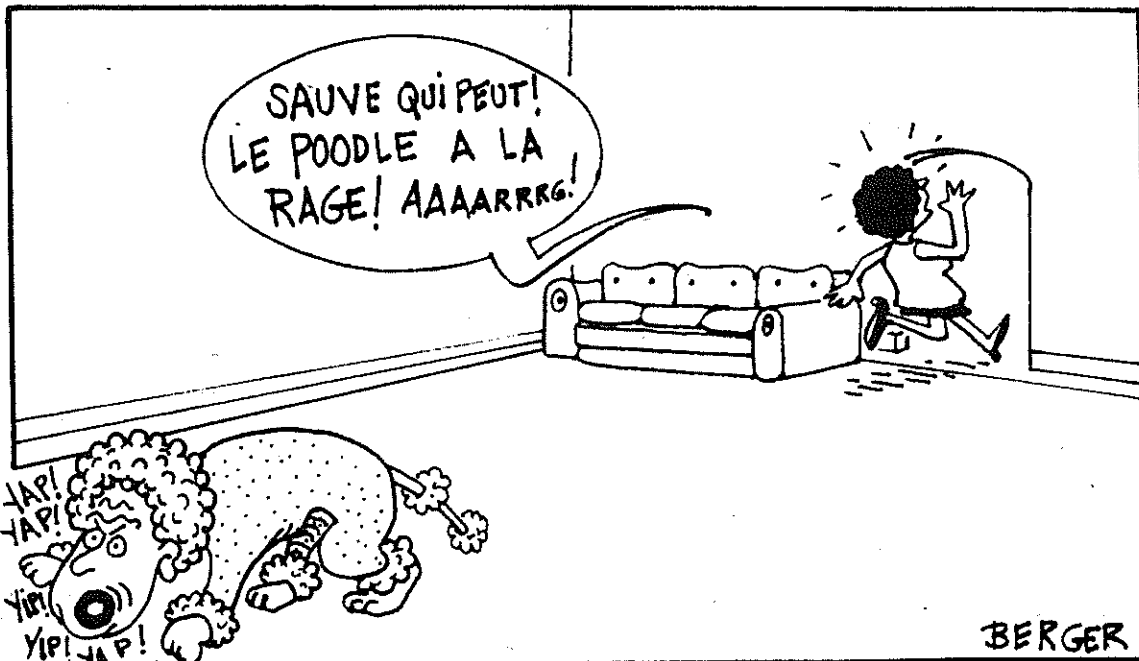
Mais les plus démunis n'ont pas été oubliés puisque nous assisterons à une baisse d'impôt (un gros 16 \$ en 2006...) et à une augmentation de la pension de vieillesse (36 \$ par mois...). Ces mesures ne sont certes pas suffisantes pour améliorer de façon significative le sort des gens à faibles revenus dont en premier chef, les personnes âgées...

Mais soyons bons joueurs : reconnaissons des efforts, certains insuffisants; mais représentant tout de même un pas dans la bonne direction : augmentation de l'aide internationale (loin du 0.7 % du PNB proposé par l'ONU mais...), augmentation pour l'environnement et les garderies ainsi que des petites bonifications pour quelques autres programmes. Cependant, soyons clairs : trop peu et trop « radins » !!!

Les choix arrêtés par ce gouvernement indiquent clairement une orientation sociale que nous rejetons fermement : une société axée sur un accroissement constant de l'écart entre les riches et les pauvres tout en privilégiant des équipements guerriers au détriment de mesures sociales et de solidarité internationale basées sur la justice sociale. Ce premier budget nourrit les riches et affament les pauvres !!!

Continuons à exiger la justice fiscale si l'on veut la justice sociale.

L'ÉQUIPE DE RÉDACTION



Le joug du travail au noir

PAR CAROLE GASCON

Mon but n'est pas de culpabiliser les gens qui travaillent au noir. Je souhaite plutôt porter leur attention sur certains effets découlant de ce phénomène très répandu et qui semble de plus en plus toléré. On entend justifier cette tolérance par le fait des conditions de vie trop difficiles. On va même jusqu'à dire que notre gouvernement en est responsable. Bien des coupures dans les revenus individuels et collectifs et augmentation constante du coût de la vie dans tous les secteurs ou presque! J'irais jusqu'à écrire qu'il en est co-responsable en favorisant le monopole exercé par les multinationales.

Toutefois, ces déclarations n'effacent pas les problèmes reliés à ce travail au noir. Un des jougs s'y rapportant est l'illégalité. Les personnes qui l'exercent doivent se sentir plus ou moins coupables ou du moins répréhensibles. Ceci est un joug lourd de conséquences. L'illégalité entraîne le sentiment d'illégitimité quant aux droits de revendiquer des conditions de vie décentes. De plus, ces personnes ne peuvent dénoncer les mauvais traitements effectués par des employeurs au noir. Un autre joug est le fait que cette activité illégale terrorise ces victimes face aux représailles possibles. Garder le silence et rester invisibles s'imposent presque dans ce mode de vie! Ce qui semble toléré par les autorités

peut servir, éventuellement, à neutraliser des contestataires.

Un cul-de-sac

Je crois que le gouvernement et des employeurs complices incitent la population, qu'ils défavorisent sciemment, à s'enfoncer dans l'illégalité. On fournit de la main-d'œuvre à bon marché qui ne pourra revendiquer de meilleures conditions de vie. Plusieurs peuvent choisir : un travail au salaire minimum (i.e. sous le seuil de pauvreté), avec de mauvaises conditions, un travail au noir, ou les deux, ou les trois à la fois.

Si tel est votre cas, je vous déconseille de valoriser ce genre de travail auprès des autres, surtout les jeunes. En effet, il y en a qui valorise le travail

coûte que coûte sous prétexte que ça, c'est avoir du courage. Toutefois, si vous vivez cette obligation de travailler au noir pour survivre, je vous invite à exercer aussi votre courage en vous impliquant dans des organismes de défense des droits. Si le temps vous manque, ce qui est courant, je vous incite à les appuyer en paroles, en petites actions ou simplement en pensée.

Il y a des gens qui ont tellement peur qu'ils n'osent même pas y penser. Ce que je crois être un autre joug, celui de perdre la liberté de penser et de revendiquer. En vous impliquant et en étant solidaire, c'est une façon aussi valable que le travail au noir pour améliorer vos conditions de vie.

ENTRÉE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Tél. : (819) 821-2270
entree@aide-internet.org

Tirage : 9000

Équipe de rédaction

Yanick Bilodeau
Louise Daigle
François-Olivier Desmarais
Claude Dostie Jr
Annie Forest
Carole Gascon
Normand Gilbert
Benoît Pilotte

Mise en page

Louise Daigle

Correction

Louise Daigle
Annie Forest
Carole Gascon

Caricature

Pierre Berger

Collaboration

Claude Apollon
CAFE
Normand Couture
Geneviève Gaudette
Mirielle Guay
Éric Lachance
Alexandre Lavallée
Mélanie Mercier B.
Mélissa Michaud
Micheline Plante
Denis Poudrier
Maxim Roy
Suzanne Thériault

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Graphisme de la nouvelle maquette :
Graphiq Illustration

Distribution : Publi-Sac Estrie

Poste publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Territoire de distribution gratuite
délimité par les rues Queen au nord,
Saint-Joseph au sud, Le Phare à
l'ouest et par la rivière St-François.

AMECQ Association des médias écrits communautaires du Québec

Distribution Assortimentée AVODA

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

Rpm

Choisissons Notre Monde... Sans Armes, Citoyens !

PAR MAXIM ROY • Participant

Une simulation de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a eu lieu à Sherbrooke le 4 février dernier. La simulation de l'ONU s'est déroulée dans le cadre des Journées québécoises de la solidarité internationale. Grâce au Carrefour de solidarité internationale (CSI), au département d'Histoire et de Sciences politiques de l'Université de Sherbrooke et aux responsables de neuf écoles estriennes, 131 jeunes ont eu la chance de vivre une journée dans la peau d'un délégué d'un pays.

Le slogan retenu était : Choisissons notre monde... sans armes, citoyens ! Une idée qui reprend le militarisme comme thème principal. Trois commissions ont été formées et avaient pour sous-thème : le militarisme et les impacts sur l'environnement, le militarisme et l'aide humanitaire ainsi que le militarisme et les enfants soldats.

Simuler « pour vrai »

Pendant toute une journée, les 131 jeunes ont représenté un pays qu'ils avaient préalablement choisi. Durant les commissions, tous les délégués allaient parler devant leur propre commission. Ils donnaient leurs opinions et leurs points de vue sur les résolutions présentées. Quelques fois, un caucus était demandé. À la manière de la vraie assemblée, les délégués avaient dix minutes pour discuter et convaincre d'autres délégations d'adopter leurs idées. Ensuite, ils retournaient discuter en groupe des résolutions à adopter.

Depuis le mois d'octobre, ces jeunes préparaient leurs arguments. Pour cela, ils ont eu

des sessions d'information avec des étudiants de l'Université de Sherbrooke. Ces derniers ont expliqué, en profondeur, aux jeunes, ce qu'est l'ONU, la Chambre d'assemblée, etc. Les représentants de certaines écoles ont eu droit à des répétitions de débat une fois par semaine, certains ont aussi fait des recherches sur Internet pour trouver l'information nécessaire. Les jeunes ont vraiment aimé leur expérience. Ils ont tous trouvé cela enrichissant et tous, ont eu beaucoup de plaisir à débattre de leurs opinions. L'événement a permis aux élèves de connaître des jeunes d'autres écoles, de découvrir une nouvelle perception du monde et de se questionner sur la politique mondiale. Les élèves qui se sont présentés trouvaient les sujets de débats intéressants et étaient intrigués. C'est ce qui les a poussés à devenir délégué d'un jour.

Une première réussie pour Leber...

La 7^e édition de la simulation de l'ONU se déroulait, cette



Photo : CSI

Quelques-uns et quelques-unes des élèves du niveau secondaire qui ont participé à la 7^e édition de la simulation de l'ONU organisé par le Carrefour de solidarité internationale. Pour une première fois, l'événement s'est déroulé dans une école publique.

année, à l'école Leber. C'était la première fois qu'elle se produisait dans une école publique. Les responsables étaient très fiers d'avoir réussi à amener l'activité dans leur école. Auparavant, cela se tenait à l'Hôtel de ville ou à l'Université de Sherbrooke et, l'an passé, au Bishop College. Toute une équipe a été mise en place pour faire de l'école Leber un vrai siège de l'ONU. Derrière l'organisation, les gens ont fait un travail formidable ; ils ont pratiquement transformé sept salles de classe en chambres d'assemblée et en salle de rediffusion. Les visiteurs et journalistes pouvaient assister

aux débats en temps réel grâce au réseau de communication instauré sur place. Chaque chambre d'assemblée était reliée à une salle de rediffusion. Il faut souligner la participation de Nathalie Turcotte, agente de bureau à Leber, des concierges de l'école, du conseil des élèves et surtout celle de Caroline Gagné, employée du CSI, ainsi que celles de Robert Gauthier et Marie-Chantal Allaire, responsables de la simulation à Leber qui ont tous contribué à l'organisation, une organisation périlleuse puisque la simulation de l'ONU se déroulait sur une

journée de classe ; le défi était de taille, mais Leber a su le surmonter.

La simulation de l'ONU est un événement important à Sherbrooke. Il donne la chance aux jeunes d'ouvrir leurs horizons sur la société mondiale et en même temps, la chance pour les citoyens d'en apprendre plus sur la politique du monde. Pour terminer, il faut souligner l'immense contribution du CSI, de l'Université de Sherbrooke et de l'école hôte : l'école de la Montée Leber. Félicitations à tous les jeunes ainsi qu'aux partenaires de l'événement !

Bouclier antimissile : Martin dit « non merci »

PAR ALEXANDRE LAVALLÉE • TROVEPE

Le premier ministre Paul Martin a finalement dit non au bouclier antimissile. Gageons que la volonté citoyenne a eu son impact. La population ne voulait pas de ce projet qui aurait été aux antipodes des positions diplomatiques historiques du Canada en matière de désarmement.

Les États-Uniens cherchaient un appui symbolique pour légitimer leur décision de construire un bouclier, car tous les pays du monde leur disent de ne pas mettre en œuvre ce dernier. Ce projet risque de donner un nouveau souffle à la course aux armements qui était en

veilleuse depuis la fin de la guerre froide à la fin des années 1980. La Chine et la Russie ont déjà déclaré travailler à faire de nouvelles armes capables de déjouer un tel bouclier.

Cependant, le nouvel ambassadeur du Canada aux États-Unis, Frank McKenna, affirme que notre pays participe déjà au bouclier en échangeant de l'information. L'accord de NORAD (Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord) a été modifié récemment pour permettre l'échange d'informations recueillies par les radars entre les deux pays.

La population canadienne et particulièrement québécoise, croit que la paix se gagne par la paix et par le respect des droits humains et non par la peur et la guerre. Le Canada a toujours été un pilier mondial de l'approche diplomatique et du désarmement. La population a rappelé ses valeurs fondamentales aux élus fédéraux.

L'influence citoyenne

Au Québec, il y a eu une pétition et 40 000 cartes postales signées et envoyées directement au premier ministre lui demandant de ne pas y participer. De nombreuses lettres ouvertes ont été acheminées aux divers journaux et plusieurs groupes se sont mobilisés.

En 2003, lors des mobilisations contre l'invasion anglo-étasunienne en Irak, la population martelait : « Non à la guerre ! Oui à la paix ! » Cela



a eu pour effet que le Canada n'a pas participé à cette guerre illégitime, affirmant ainsi sa souveraineté et l'influence du peuple sur ses décisions. Dans

un second souffle, la population canadienne s'est mobilisée pour forcer le premier ministre à dire non au bouclier.

Malgré cette bonne nouvelle, la population doit demeurer vigilante, car la non-participation du Canada n'est pas assurée à long terme. Un glissement pourrait être facile, car depuis quelques mois la même personne commande à la fois les activités du bouclier antimissile et celles de NORAD, où le Canada participe étroitement.

Aujourd'hui, prenons le temps de nous dire que le Canada a choisi d'exercer sa souveraineté face aux États-Unis pour dire haut et fort : « Oui à la paix durable !!! »

MÉDIA

On coupe au national...

Le 21 janvier 2005, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) annonçait un accord de transaction entre les stations d'AstralMédia Radio et celles de Corus Entertainment. Des effets négatifs de cet échange se feront sentir à la station CKAC de Montréal où l'on prévoit la perte d'une vingtaine d'emplois de même que la réduction de l'information générale en faveur du sport et de la santé. La radio CHLT de Sherbrooke a chaudement applaudi la décision. Après une vague d'incertitude qui planait sur elles, depuis presque trois ans, les stations francophones du réseau AM dont CHLT fait partie, sont réconfortées par cette transaction. Par ailleurs, du côté de la chaîne publique de Radio-Canada, c'est la consternation après l'annonce de coupures de plusieurs millions.

L'été dernier, le personnel employé de CHLT a craint la disparition de sa station alors que Corus envisageait l'acquisition des stations Radiomédia avec la condition de suspendre la moitié du nombre d'heures consacrées à la programmation locale en faveur des nouvelles en provenance de la métropole. Le pire a été évité à la station sherbrookoise : les emplois sont pratiquement assurés et le nombre d'heures vouées à la programmation locale ne devrait pas diminuer. Toutefois, la station qui diffuse actuellement 45 heures hebdomadaires de contenu local verra sa programmation diminuée à 27 heures en 2005, puis augmentée à 37 heures en 2007. La campagne de sensibilisation « Sauvons Radiomédia » n'a pas freiné la transaction Astral-Corus, mais la mobilisation sherbrookoise a assurément contribué à préserver un contenu local.

Source : La Tribune et La Presse, janvier 2005

Du côté de Radio-Canada

Radio-Canada subit la « montréalisation des réseaux ». Cette dernière ne détient que 15 % des parts d'un marché tirailé entre des stations comme TVA, TQS, Historia et Découverte. La chaîne publique a perdu sa vocation au profit des cotes d'écoute ! L'État ne semble plus favoriser le financement d'émissions telle *Zone Libre* puisque des coupures budgétaires de 13 millions, dont quatre en information, ont été annoncées par la direction de Radio-Canada, début février, abolissant ainsi vingt et un postes. La baisse des recettes publicitaires, la diminution du financement accordé par le Fonds canadien de la télévision et la hausse des coûts de production seraient à l'origine de ces compressions.

La vocation de Radio-Canada est désormais orientée vers le divertissement puisque des émissions comme *Tout le monde en parle* et *Les Bougons* atteignent un auditoire record qui rapporte de plus en plus en espèces sonnantes. Le CRÉMI dénonce le fait que la direction de Radio-Canada semble trop s'attarder aux résultats des cotes d'écoute au détriment de sa vocation « publique » première. Le divertissement prend largement le pas sur l'information, l'éducatif et le culturel. C'est une dérive qui risque d'entraîner de plus en plus la société d'État dans une vaine compétition avec les stations privées avides de cotes d'écoutes et de profits. Mais où s'en sont allés les « Beaux Dimanches » qui ont initié plus d'une génération au théâtre ?

PAR ANNIE FOREST • CRÉMI

Sources : La Tribune et La Presse, février 2005



Collectif Régional d'Éducation
sur les Médias d'Information

Visitez notre site web
www.aide-internet.org/cremi

Pour information : 346-0101

C'est aux femmes à décider !

PAR GENEVIÈVE GAUDETTE • Collectif pour le Libre Choix

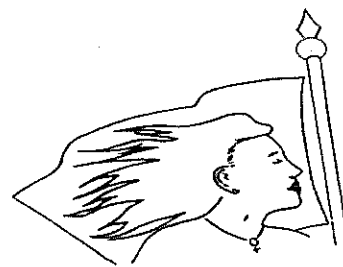
Pour plusieurs personnes, l'avortement est un droit acquis qui ne sera jamais remis en question au Canada. Pourtant, c'est une question qui demeure d'actualité et qui revient plus souvent qu'autrement au cœur des débats politiques. L'avortement est sans cesse remis en question par le mouvement anti-choix, dont nous avons peut-être tendance à sous-estimer l'influence. Celui-ci est encore bien présent et actif, encouragé par la vague anti-choix américaine et sa droite religieuse. Nous devons demeurer vigilantes et vigilants afin de nous assurer de conserver nos acquis et de ne pas les laisser prendre du terrain au détriment de ce droit gagné par les femmes à la suite de longs combats.

La situation est malheureusement loin d'être idéale et la lutte pour l'accessibilité des femmes à des services complets et gratuits doit se poursuivre. Le Canadian Abortion Rights Action League (CARAL) a publié un document au printemps 2003 auquel nous avons eu accès en septembre. Dans *Protecting Abortion Rights in Canada*, on retrouve les obstacles auxquels se heurtent les femmes qui souhaitent se faire avorter dans les hôpitaux canadiens. Premier fait : seulement 17,8 % des hôpitaux généraux du pays pratiquent des avortements et dans certaines provinces, ces services hospitaliers brillent par leur absence. En plus, les hôpitaux qui offrent des services d'avortement ne le font pas tous sans obstacle. Dans certains, plutôt que de renseigner les femmes, on les dirige immédiatement vers des services anti-choix où on tentera grandement d'influencer leur décision.

Quand les médecins appliquent les freins...

Dans une entrevue accordée à TQS, le médecin Claude Paquin disait qu'il arrive parfois que certains professionnels de la santé écoutent leurs valeurs morales plutôt que les besoins de leurs patientes et

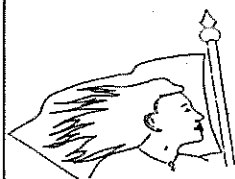
prennent de petites entourloupes, question de prolonger le temps, de raccourcir le délai durant lequel elles pourraient réagir. Soit en leur disant que la grossesse est trop avancée à 12 semaines pour penser à l'avortement ou encore en leur mentionnant qu'elles doivent absolument passer une échographie afin de connaître le nombre exact de semaines, tout en sachant qu'il y a un



temps d'attente d'un mois minimum pour obtenir un rendez-vous pour cet examen. Ce comportement a pour conséquence de biaiser la décision de leurs patientes et pour celles qui feraient des démarches afin d'avoir recours à l'avortement, de leur compliquer le processus et peut-être même de les obliger à avoir recours à un avortement tardif qui est beaucoup plus compliqué et plus difficile à vivre. Comme quoi la latitude des médecins peut être un frein au droit des femmes de faire un choix libre et éclairé.

Finalement, durant la période électorale de juin 2004, l'avortement a été remis sur la table par des propos complètement aberrants. Cheryl Gallant, députée conservatrice ontarienne, a soutenu qu'il n'y a pas de différence entre l'avortement et la décapitation d'un Américain en Irak. Cette déclaration a soulevé l'indignation et plusieurs personnes ont questionné M. Harper, chef du Parti conservateur, sur ses intentions quant à l'avortement. Celui-ci a répliqué qu'il n'avait aucunement l'intention de légiférer sur l'avortement s'il est élu, mais qu'il n'empêcherait pas un député de déposer un projet de loi sur ce point. Pour le mouvement pro-choix, le message livré est inquiétant. Avec M. Harper au pouvoir, reculerons-nous comme aux États-Unis ?

Lorsqu'on parle de droits des femmes, nous devons obligatoirement penser au droit des femmes d'avoir des services complets, accessibles et gratuits en planification des naissances afin que ces dernières soient en mesure de prendre une décision libre et éclairée quant à l'issue de leur grossesse. Ni conjoint, ni juge, ni médecin, c'est aux femmes à décider !



Le Collectif pour le Libre Choix

Organisme féministe qui milite pour le Libre Choix des femmes en matière de grossesses non planifiées

187, rue Laurier, S.S.2
Sherbrooke J1H 4Z4

Tél. : 562-7338 / téléc. : 562-7338
Site web : www.librechoix.org



187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 566-2727
Télécopieur : (819) 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

1917...

Droit de vote accordé aux femmes dans le but d'augmenter l'appui à la conscription

1930...

Les femmes mariées peuvent toucher le salaire qu'elles gagnent

La Marche mondiale des femmes en 2005

Changeons le monde, ici et ailleurs... Ensemble, unies et solidaires, cet autre monde, on le bâtira !

La Marche mondiale des femmes veut, par sa Charte mondiale des femmes pour l'humanité, rassembler ses valeurs profondes, ses aspirations, mais aussi ses dénonciations et ses appels à l'action ! Construite autour de cinq grandes valeurs que sont l'égalité, la solidarité, la justice, la liberté et la paix, la création de la Charte a été un processus collectif auquel ont participé des milliers de groupes de femmes de partout à travers le monde dans le but de se doter d'une vision politique commune et de traduire en projet de société notre volonté de changer le monde.

8 mars 2005 : Lancement de la Charte mondiale et éducation populaire

Une conférence de presse nationale annoncera officiellement le début des actions de la Marche mondiale des fem-

mes au Québec et du lancement de la Charte mondiale et des cinq revendications québécoises, moment fort d'éducation populaire sur la Charte et les revendications dans les groupes de femmes au Québec.

7 mai 2005 : Relais mondial de la Charte au Québec et manifestation nationale



Grand moment de la Marche au Québec, le 7 mai sera la journée d'action nationale avec l'accueil de la Charte

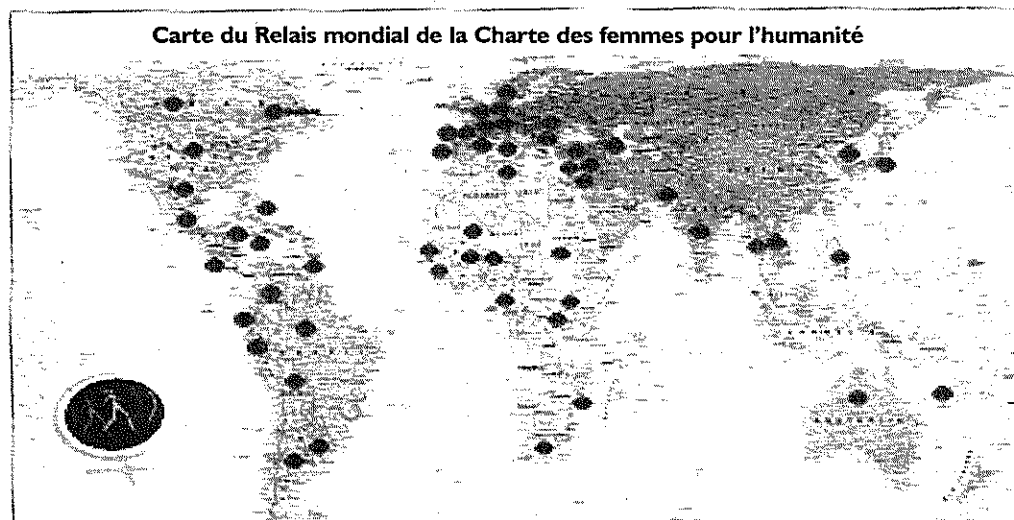
mondiale des femmes et des actions devant l'Assemblée nationale. La Charte arrivera à Québec par bateau avec la délégation du Canada, après avoir traversé une dizaine de pays des Amériques. Une grande chaîne humaine féministe amènera la Charte à l'Assemblée de main en main.

17 octobre 2005 : Vigiles dans le cadre du 24 heures de solidarité mondiale

Suivant la course du soleil autour de la Terre, les femmes de tous les fuseaux horaires de la planète, sortiront dans les

rues à midi pour tenir des vigiles d'une heure, montrant ainsi leur adhésion au projet de société dépeint dans la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Montrons notre appui aux revendications et exigeons des engagements concrets. Place à la créativité ! Toutes les formes de vigiles sont bonnes pour exiger un monde sans pauvreté, sans violence, sans discrimination et où nos solidarités plutôt que le capital sont mondialisées.

Source : Barbara Legault • Fédération des femmes du Québec www.ffq.qc.ca



Pour en savoir plus, consultez le site de la Fédération des femmes du Québec : www.ffq.qc.ca

Charte mondiale des femmes pour l'humanité

Adoptée le 10 décembre 2004 à Kigali au Rwanda lors de la 5^e rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes

Préambule

Nous, les femmes, marchons depuis longtemps pour dénoncer et exiger la fin de l'oppression que nous vivons en tant que femmes, pour dire que la domination, l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit menant aux injustices, aux guerres, aux conquêtes et aux violences ont une fin. De nos luttes féministes, de celles qu'ont menées nos aïeules sur tous les continents, sont nés de nouveaux espaces de liberté, pour nous-mêmes, pour nos filles, pour nos fils et pour toutes les petites filles et tous les petits garçons, qui, après nous, fouleront ce sol. Nous bâtissons un monde où la diversité est un atout et où tant l'individualité que la collectivité sont sources de richesse, où les échanges fleurissent sans contraintes, où les paroles, les chants et les rêves bourgeonnent. Ce monde considère la personne humaine comme une des richesses les plus précieuses. Il y règne l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Ce monde, nous avons la force de le créer.

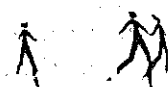
Nous formons plus de la moitié de l'humanité. Nous donnons la vie, travaillons, aimons, créons, militons, nous distrayons. Nous assurons actuellement la majorité des tâches essentielles à la vie et à la continuité de cette humanité. Pourtant, notre place dans la société reste sous-évaluée.

La Marche mondiale des femmes, dont nous faisons partie, identifie le patriarcat comme le système d'oppression des femmes et le capitalisme comme le système d'exploitation d'une immense majorité de femmes et d'hommes par une minorité.

Ces systèmes se renforcent mutuellement. Ils s'enracinent et se conjuguent avec le racisme, le sexisme, la misogynie, la xénophobie, l'homophobie, le colonialisme, l'impérialisme, l'esclavagisme, le travail forcé. Ils font le lit des fondamentalismes et intégrismes qui empêchent les femmes et les hommes d'être libres. Ils génèrent la pauvreté, l'exclusion, violent les droits des êtres humains, particulièrement ceux des femmes, et mettent l'humanité et la planète en péril.

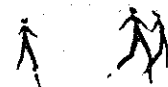
Nous rejetons ce monde ! Nous proposons de construire un autre monde où l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et les exclusions n'existent plus, où l'intégrité, les droits et libertés de toutes et de tous sont respectés. Cette Charte se fonde sur les valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de paix.

Source : 2005 - Charte mondiale des femmes pour l'humanité



8 mars 2005

Brésil. Début du Relais mondial de la Charte au Brésil et assemblage progressif de la Courtepointe de la solidarité mondiale. Relais s'arrêtant dans 50 pays.



Entre Sao Pablo et Ouagadougou

La Charte fera escale dans plus de 50 pays, régions et territoires : dans des grandes villes, dans des zones rurales, dans des régions frontalières, etc. Des actions seront organisées dans chaque lieu de passage de la Charte.



La Courtepointe de la solidarité mondiale, l'étoffe de nos utopies

Chaque pays ou territoire illustrera son monde idéal sur un carré de tissu afin de former une courtepointe mondiale. Assemblée tout au long du Relais mondial, la Courtepointe de la solidarité traduira en images la Charte mondiale des femmes pour l'humanité dans toute sa diversité.



17 octobre 2005, 12 h - Les 24 heures de solidarité féministe mondiale. Débutant en Océanie, d'Est en Ouest.

Le 17 octobre 2005 à midi, les femmes de chaque fuseau horaire se mobiliseront durant une heure pour les 24 heures de solidarité féministe mondiale. Nous illustrerons ainsi notre détermination à poursuivre nos rêves et à construire un monde où égalité, justice, paix et solidarité cimentent nos liens.



17 octobre 2005

Arrivée de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité et de la Courtepointe de la solidarité (Fin du Relais mondial). **Burkina Faso**

Source : Fédération des femmes du Québec www.ffq.qc.ca

Une réalité sous haute surveillance !

PAR MÉLISSA MICHAUD

Cet article est mon premier d'une série de trois. Dans le cadre d'un projet individuel de solidarité avec la Colombie où les droits humains sont quasi inexistantes et où l'impunité règne. Ce texte se veut comme une introduction à mon projet, mes attentes, mes peurs et la réalité colombienne.

Avant de quitter pour la Colombie, j'ai eu beaucoup de stress durant quelques jours avant mon départ. C'était comme si je pensais que je n'étais pas assez bien préparée pour affronter un des pays codés comme les plus dangereux et instables au monde. Je suis allée du Canada au Nicaragua par la voie terrestre et j'ai vu ce qu'est l'Amérique latine, mais là, c'est différent. Au moins, une chose m'a grandement réconfortée : quelqu'un m'attendait à l'aéroport et je connais l'espagnol assez bien pour me débrouiller.

Bogota, une capitale moderne

Quand je suis arrivée à Bogota, il était 9 h 50, deux heures de retard sur l'horaire car il y avait eu du verglas à Toronto. Pour faire une histoire courte, mon arrivée s'est bien passée et en regardant autour de moi, j'avais l'impression d'être à Montréal, dans le quartier latin. Bogota est une ville moderne, comme toutes les capitales d'Amérique latine. Mais il ne faut pas se laisser tromper car derrière ces

panneaux publicitaires, se cache une extrême pauvreté.

Je me suis retrouvée avec des gens qui travaillent tous dans la même organisation et avec le même but : une reconstruction de la Colombie en vraie démocratie et avec la possibilité de pouvoir y vivre en toute sécurité. Grâce à eux, je peux dire que je me suis sentie en totale confiance. Ils ont tous été très gentils en m'expliquant tout, me protégeant un peu, certes, mais ici, c'est une chose essentielle. Enfin, jusqu'à ce que j'apprenne ce qu'est réellement la vie dans ce pays : la nécessité de toujours être alerte, de regarder autour de soi pour voir ce qui se passe, d'apprendre à vivre avec la présence de la police et de gardes de sécurité, de faire fouiller son sac tous les jours, de s'identifier régulièrement, et surtout, n'importe quand, il peut arriver des affrontements violents entre des hommes armés ou pas.

Au Canada, on voit les policiers, mais ici ce n'est pas pareil. Avec la corruption et l'impunité, tout peut arriver. Pour en donner une idée, voici

une situation particulière à la Colombie : comme le pays est gouverné par un régime démocratique, chacun a le droit de participer et/ou d'avoir une idéologie politique. Les gens ne sont pas supposés avoir de problèmes car c'est un droit.

Une démocratie bien « particulière »

Pourtant dans les années 1980, plusieurs personnes membres ou partisans du Parti communiste de la Colombie, se sont fait assassiner. Encore aujourd'hui, ces mêmes personnes reçoivent des menaces de mort, disparaissent et/ou se font assassiner. Elles ont intenté des poursuites judiciaires avec l'aide d'un organisme international de défense des droits humains, devant la Cour suprême de la Colombie. Elles ont gagné et le gouvernement fédéral fut obligé de leur assurer une protection. Il faut noter que ça ne se passe pas toujours comme cela. À présent, ces personnes ont des caméras qui filment la porte du parti, des gardes armés dans l'édifice, des gardes du corps pour leur apparition en public, des automobiles protégées avec des chauffeurs et des cellulaires pour être en communication constante entre elles. Tous n'est pas réglé mais ces moyens réduisent les risques d'attentats ou autres.

Traversée par la cordillère des Andes, la Colombie fait partie de l'Amérique andine avec la Bolivie, l'Équateur et le Pérou.

- Superficie : 1 138 910 km²
- Population : 44 222 000
- Langue : espagnol
- Monnaie : peso
- Nature de l'Etat : république unitaire
- Nature du régime : démocratie présidentielle
- Chef de l'Etat : Alvaro Uribe Vélez (depuis le 7 août 2002)
- Nombre de médecins (% par habitant) : 1,16
- Mortalité infantile (%): 25,6
- Espérance de vie : 72,2
- Population urbaine (%): 76,5
- PIB par habitant : 6 776 \$
- Accès à Internet (% par hab.): 62,40



Source : État du monde 2001

La capitale Bogota est donc une ville moderne, plus encore que n'importe laquelle des capitales que j'ai visitées en Amérique centrale. Ceci m'a beaucoup impressionnée. La culture est très différente mais il faut noter qu'en Colombie, chaque région a la sienne propre. Avec ses neuf millions d'habitants, Bogota est une ville multiculturelle. Cette situation est due à un énorme exode rural qui s'est produit voilà une vingtaine d'années à cause du conflit entre les paramilitaires et les groupes guérillas présents dans quasi toute la Colombie. Les campagnards ont peur et se réfugient dans la capitale ou les autres grandes villes du pays. L'exode est aussi marqué par un manque d'aide gouvernementale pour développer les régions. Ceux qui y demeurent, y vivent dans des conditions lamentables. Mais là aussi je ne peux qu'extrapoler à cause de mon manque d'information. Pour conclure, je peux dire que malgré ces graves problèmes, la population colombienne fait preuve d'une grande solidarité et que c'est grâce à cette attitude que les choses vont avancer.

Jeu-questionnaire sur la fête du Canada

Le Canada va avoir 137 ans ! À l'occasion de l'anniversaire du « plus beau » pays au monde, nous vous offrons ce petit jeu-questionnaire.

1. Quelle est l'origine du nom « Canada » ?

- a) Inuit
- b) Huron-Iroquois
- c) Métis

2. En quelle année le « Ô Canada » est-il devenu l'hymne national?

- a) En 1867
- b) En 1967
- c) En 1980

3. Quand a-t-on hissé l'unifolié pour la première fois sur la colline parlementaire?

- a) Le 15 février 1965
- b) Le 1^{er} juillet 1965
- c) Le 1^{er} juillet 1967

4. Quel est le plus grand lac entièrement au Canada ?

- a) Le lac Michigan
- b) Le Grand lac de l'Ours
- c) Le lac Simcoe
- d) Le lac Okanagan

5. Quel événement important s'est produit à Winnipeg en 1919 ?

- a) Une grève générale
- b) La rébellion de la rivière Rouge
- c) Une grande inondation
- d) Le premier match de la Coupe Stanley

6. Quel premier ministre a été au pouvoir le plus longtemps ?

- a) Sir John A. MacDonald
- b) Mackenzie King
- c) Pierre Elliott Trudeau
- d) Jean Chrétien

Reponses : 1b; 2c; 3a; 4b (31 238 km²); 5a; 6b

Source : Nouvelles du foyer, Été 2004

Irak : l'éblouissante « occupation démocratique »...

PAR FRANÇOIS-OLIVIER DESMARAIS

Pour la première fois depuis 50 ans, des élections multipartites ont été tenues, le 30 janvier 2005, en Irak. Le tsunami médiatique qui a précédé, suivi – et, dans une certaine mesure, créé – l'événement, est parvenu à transfigurer dramatiquement le sens des mots et à enfouir la vérité sous une tonne de boue, jusqu'à proclamer cette mascarade écoeurante un « grand jour pour la Démocratie » ou encore une « victoire pour l'administration Bush ». De telles inepties relèvent au mieux de l'ignorance, au pire du mensonge.

Vous rappelez-vous, le 20 mars 2003, date à laquelle les États-Unis ont, sur la base d'allégations mensongères, envahi l'Irak ? Les objectifs véritables de l'invasion, que même le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a qualifiée d'« illégale », étaient : conquérir la deuxième réserve de pétrole de la planète ; installer des bases militaires au Moyen-Orient ; soulager Israël d'un adversaire résolu ; ouvrir de nouveaux marchés et offrir des contrats pour une économie américaine en déclin, en particulier pour les amis de l'administration. Et la démocratie là-dedans ? Quiconque a pris la peine de lire les dix premières pages de n'importe quel livre portant sur l'histoire des USA au XX^{ème} siècle ne peut sérieusement soutenir l'objectif de « la libération » de l'Irak ou encore de « l'instauration de la Démocratie ». Les États-Unis installent des dictatures, et non l'inverse. (Voir le tableau ci-contre)

Voilà les envahisseurs

Considérons ensuite ceci : selon les sondages, 90 % des Irakiens voient les USA comme des envahisseurs et souhaitent leur départ immédiat. Est-ce que

les USA ont intérêt à instaurer une véritable démocratie ? N'en déplaise aux éternels optimistes, on ne dépense pas, dans un système capitaliste, des centaines de milliards de dollars par pur altruisme. Ce n'est pas un hasard si les USA ont cherché à éviter à tout prix la tenue d'élections.¹ Ce n'est pas un hasard si les États-Unis ont fait d'énormes pressions sur les partis se présentant aux élections du 30 janvier afin qu'aucun ne précise une date de retrait des forces d'occupation. Vous avez compris : aucun parti ne représentait l'aspiration la plus profonde de l'immense majorité des Irakiens.

Une élection légitime

Tout d'abord, l'organisation d'élections par une puissance d'occupation est contraire à la convention de La Hayes de 1907. Les États-Unis étaient loin d'être un acteur neutre ou désintéressé au sein du processus électoral irakien. Faut-il rappeler que l'élection du 30 janvier ne satisfaisait aucunement aux critères de légitimité et de crédibilité reconnus ? Mais, oublions tout cela, s'il vous plaît, demande l'admini-

nistration Bush, et, comme pour légitimer les régimes-pantins au Vietnam (1967) et au Salvador (1982)², concentrons-nous exclusivement sur le taux de participation. Et peu importe que les militaires américains aient intimidé pendant des semaines les Irakiens pour qu'ils aillent voter, qu'on ait fait courir la rumeur que les cartes de rationnement seraient confisquées sinon, qu'on ait transformé des comptoirs de distribution de nourriture en bureaux de vote³, que le leader religieux Sistani ait décrété à ses fidèles l'obligation de voter, qu'on ait donné des billets de 100 \$ et des coupons de nourriture en récompense, etc... L'essentiel, c'est qu'environ 50 % aillent voter, et ainsi sera dupée l'opinion publique par l'éblouissante « occupation démocratique ».

1- Les élections dont Bush ne voulait pas : http://www.thirdworldtraveler.com/Dictators/Friendly_Dictators.html

2- Lire sur Znet : <http://www.zmag.org/content/showarticle.dfm?SectionID=15&ItemID=7240>

3- Pour comprendre vraiment ce que cela signifie, rappelez-vous qu'une situation de famine sévit en Irak et que 70 % de la population ne travaille pas. http://www.solidariteirak.org/article.php?id_article=270

Dictateurs installés ou soutenus par les États-Unis

- Abacha, Général Sani
- Amin, Idi
- Banzer, Colonel Hugo
- Batista, Fulgencio
- Bolkihah, sir Hassanah
- Botha, P.W.
- Branco, Général Humberto
- Cedras, Raoul
- Cerezo, Vinicio
- Chiang Kai-Shek
- Cordova, Roberto Suazo
- Christiani, Alfredo
- Diem, Ngo Dinh
- Doe, Général Samuel
- Duvalier, François
- Duvalier, Jean-Claude
- Fahd bin'Abdul-'Aziz, Roi
- Franco, Général Francisco
- Hitler, Adolf
- Hassan II
- Marcos, Ferdinand
- Martinez, G. M. Hernandez
- Mobutu Sese Seko
- Noriega, Général Manuel
- Oza, Turgut
- Pahlevi, Shah Mohammed
- Papadopoulos, Georges
- Park Chung Hee
- Pinochet, Général Augusto
- Pol Pot
- Rabuka, Général Sitiveni
- Montt, Général Efraim Rios
- Salassie, Halie
- Salazar, Antonio de Oliveira
- Somoza, Anastasio Jr.
- Somoza, Anastasio Sr.
- Smith, Ian
- Stroessner, Alfredo
- Suharto, Général
- Trujillo, Rafael Leonidas
- Videla, Général Jorge Rafael
- Zia UI-Haq, Mohammed
- Nigéria
- Uganda
- Bolivie
- Cuba
- Brunéi
- Afrique du Sud
- Brésil
- Haïti
- Guatémala
- Taïwan
- Honduras
- Salvador
- Vietnam
- Libéria
- Haïti
- Haïti
- Arabie saoudite
- Espagne
- Allemagne
- Maroc
- Philippines
- Salvador
- Zaïre
- Panama
- Turquie
- Iran
- Grèce
- Corée du Sud
- Chili
- Cambodge
- Fiji
- Guatémala
- Éthiopie
- Portugal
- Nicaragua
- Nicaragua
- Rhodésie
- Paraguay
- Indonésie
- République dominicaine
- Argentine
- Pakistan

ÉVÉNEMENTS À VENIR : CONFÉRENCE ET MARCHÉ NATIONALE

CONFÉRENCE Guerre en Irak Guerre au terrorisme

Invité : Raymond Legault
Porte-parole du
Collectif Échec à la guerre

Mercredi 9 mars 2005 - 19 heures
CCLCS - Salle Alphonse-Desjardins
187 rue Laurier Sherbrooke



Pour information : Alain Castilla
SPE 562-9547

Marche nationale à Montréal

Dans le cadre de la Journée mondiale d'action
contre l'occupation en Irak

Samedi 19 mars 2005 - 10 h 30
Départ : 187 rue Laurier Sherbrooke

IMPORTANT :

- Date limite d'inscription : mercredi 9 mars
- Apporter votre lunch

En collaboration avec le
Collectif Échec à la guerre

Pour information : Alain Castilla
SPE 562-9547



EN 2005 NON À LA GUERRE, PLACE À LA PAIX !

De façon générale, le Collectif Échec à la guerre s'oppose à toute guerre d'agression, à toute volonté de domination ou de contrôle entre pays, nations ou autres communautés humaines.

Il préconise un monde de paix, reposant sur des rapports internationaux de justice, d'équité et de solidarité.

OGM et la règle des « quatre-i »

PAR MIREILLE GUAY • PH.D. en chimie organique

Dans les laboratoires, les biotechnologies modernes ont fait faire un pas de géant à la génétique. En plein champ par contre, moins de dix ans ont suffi pour que les organismes issus du génie génétique engendrent des problèmes et ne fournissent aucun des bénéfices escomptés.

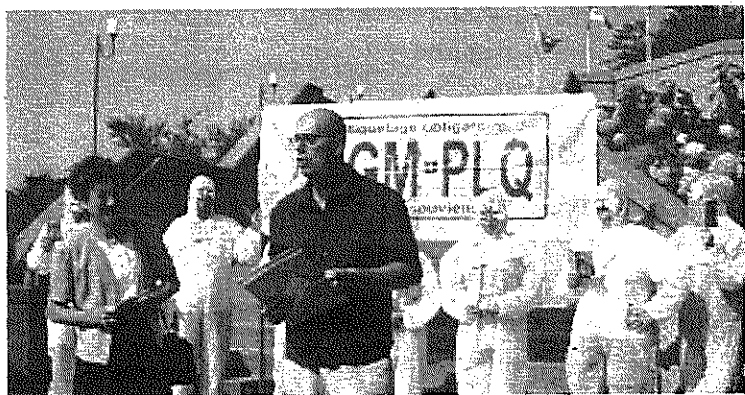


Photo : Archives

Mireille Guay en compagnie d'un responsable de Greenpeace devant les bureaux du Premier Ministre à Sherbrooke en août 2003

En 1995 le gouvernement du Canada autorisait la culture en plein champ d'OGM. Entre 1998 et 2000 j'ai, à diverses reprises, émis l'opinion que cette pratique nous exposait aux risques suivants : 1- Transfert incontrôlé des gènes à des espèces sauvages 2- Aggravation des problèmes de santé publique causés par des

souches bactériennes résistantes aux antibiotiques courants et utilisés comme marqueurs dans les OGM 3- Augmentation de l'utilisation d'herbicide suite à l'acquisition par les mauvaises herbes du gène de résistance inséré dans l'OGM 4- Disparition d'insectes utiles suite à la mise en culture d'OGM

produisant leur propre insecticide 5- Perte de certification suite à la contamination de cultures biologiques par des semences OGM 6- Pertes financières des agriculteurs suite à la mise en culture d'OGM insuffisamment étudiées et révélant des défauts majeurs 7- Dépendance accrue des agriculteurs envers des compagnies fournissant à la fois semences et pesticides 8- Augmentation des cancers, mais surtout des maladies touchant le système immunitaire et le système nerveux.

Il ne s'agissait pas de prédictions, mais d'hypothèses basées sur une analyse des observations ; analyse faite à la lumière des connaissances disponibles en chimie, biochimie, biologie végétale et animale, ainsi qu'en science économique.

La règle des quatre-i

Les sept premiers risques se sont concrétisés au fil des années. Il n'y a pas de données pour le huitième, les gouvernements n'ayant aucune étude sérieuse pour l'infirmier ou le confirmer. Tout se passe comme si les personnes œuvrant dans le développement, la mise en marché et la réglementation des OGM agro-alimentaires avaient appliqué la règle des « quatre-i » : Ignorance, Irresponsabilité, Indifférence et Incompétence.

Il est désolant de constater que les personnes œuvrant dans la production des OGM agro-alimentaires bafouent les règles et les grands principes que les scientifiques se sont donnés au cours des siècles. Il est scandaleux que ces personnes suivent le même processus de mise en marché rapide et fassent des erreurs similaires à celles ayant mené à la pollution planétaire par les polluants organiques persistants (POPS). Quand il deviendra impossible de cacher les problèmes causés par les OGM en milieu agricole, les gens diront une fois de plus « Les scientifiques se

sont trompés ! Pour éviter cela, chaque scientifique indépendant doit dire dès à présent : Les marchands de science vous trompent en prétendant que les OGM résoudre tous les problèmes de l'agriculture sans en créer de nouveau.

Je demande que les gouvernements restaurent un système de subvention affranchissant la recherche universitaire et gouvernementale de l'argent privé, pour que l'on ait à nouveau des experts indépendants ; en particulier pour tout ce qui touche la santé des écosystèmes et de l'être humain. Je demande la mise en place immédiate d'un système d'étiquetage des OGM. Qu'on ne me dise pas que ce serait trop compliqué, trop long et trop coûteux ! Si on a les moyens de faire de la biotechnologie, on doit avoir les moyens d'évaluer objectivement et complètement cette nouveauté. Et si c'est trop compliqué, trop long et trop coûteux, laissons donc les biotechnologies à des domaines que l'on peut confiner plus facilement que des terres agricoles.

Vous avez
60 ans ou plus ?
Vous avez déjà travaillé ?

Demandez votre rente de retraite
en ligne et voyez aussitôt
le montant auquel vous auriez droit.

Régie des rentes du Québec

rrq.gouv.qc.ca

Régie des rentes
Québec

Les PPP de l'eau menacent les droits fondamentaux des Québécois

PAR CLAUDE APOLLON ET ÉRIC LACHANCE • Ligue des droits et libertés - section Estrie

Les partenariats publics privés dans le domaine de l'eau potable, représentent une menace pour les droits fondamentaux des citoyens du Québec. Les personnes qui n'auront pas la possibilité de payer leurs factures d'eau pourront se voir refuser l'accès au service d'aqueduc. Nous croyons que les citoyens du Québec ont le droit de voir leurs droits fondamentaux protégés. La Ligue des droits et libertés (section Estrie) croit qu'il est essentiel de protéger ce droit collectif d'accès à l'eau.

La Ligue demande au gouvernement du Québec le retrait de l'article 30 du projet de Loi 62 sur les compétences municipales concernant la suspension du service d'eau. Nous croyons qu'il est prioritaire de protéger le droit fondamental d'accès à l'eau des citoyens. Nous croyons que le droit à l'eau fait partie intrinsèque du droit à la santé et qu'il est inadmissible qu'un citoyen soit privé d'eau pour des considérations économiques. L'article 43 des recommandations du Conseil économique et social relatives à l'article 12 du Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels (PIDSEC) stipule « qu'à l'Observation générale n° 3, le Comité confirme que les États parties ont l'obligation fondamentale minimum d'assurer,

au moins, la satisfaction de l'essentiel de chacun des droits énoncés dans le Pacte, notamment les soins de santé primaires essentiels. Interprétée à la lumière d'instruments plus contemporains tels que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration d'Alma-Ata définit des orientations décisives au sujet des obligations fondamentales découlant de l'article 12 ».

Le droit de décider de l'avenir de son eau

Nous croyons essentiel que les Québécois soient au centre du processus décisionnel de la gestion des eaux au Québec. Par ailleurs, nous demandons le retrait de l'article 34 du

projet de Loi 62 sur les compétences municipales. Celui-ci confère à une municipalité le pouvoir de contracter des partenariats publics privés avec des entreprises privées de gestion de l'eau. Art 34. « La municipalité doit soumettre au ministre le projet de contrat clé en main qu'elle a négocié à la suite de la convention. Si le ministre donne son approbation, la municipalité peut conclure le contrat. Celui-ci ne requiert aucune autre approbation. » Nous faisons référence ici à des contrats de plusieurs centaines de millions de dollars conclus avec des multinationales de l'eau (Véolia, Suez, Danone) d'une durée minimum de cinq ans et d'un maximum de 25 ans. À titre d'exemple, à Paris, le prix de l'eau a connu une hausse de

154 % depuis la privatisation en 1984, alors que l'inflation n'a été que de 54 % au cours de la même période. D'année en année, l'eau connaît une flambée des prix dans la majorité des villes françaises.

L'insertion du droit à l'eau dans la Charte québécoise

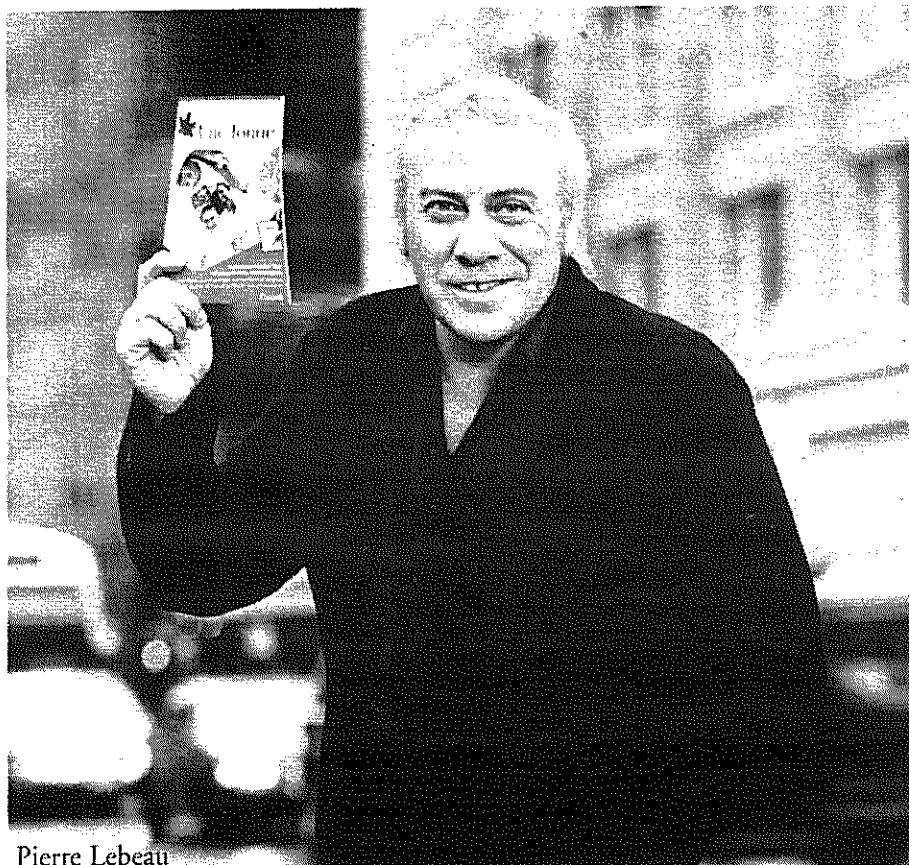
Parce que nous croyons que le citoyen du Québec ne doit pas être privé d'eau, parce que nous croyons que l'eau est un bien collectif dont nul ne peut être privé, la Ligue des droits et libertés (section Estrie) demande l'insertion du droit à l'eau dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. En renforcement à la 3^{ème} recommandation, proposée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « La Commission recommande que la Charte reconnaisse le droit de toute personne de bénéficier des programmes, biens, services, installations et conditions lui permettant de jouir



Source : Éd. Triptyque, Contreverses

L'auteur, Gaétan Breton est profondément impliqué socialement. Détenteur d'un doctorat en comptabilité, il est bien placé pour passer en revue les arguments entourant la privatisation. À l'achat de ce livre, 2 \$ seront versés à la coalition Eau Secours.

du meilleur état de santé physique et mental qu'elle puisse atteindre » dans le cadre du bilan et des recommandations du 25^{ème} anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.



Pierre Lebeau

Relevons le défi partout au Canada

Chaque Canadien produit en moyenne cinq tonnes de gaz à effet de serre par année. Chauffer et climatiser nos maisons, conduire, se servir des appareils électriques... presque toutes les activités qui requièrent de l'énergie provenant de combustibles fossiles produisent aussi des gaz à effet de serre (GES). Et ces gaz contribuent aux changements climatiques.

Relevons le défi d'une tonne: réduisons notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre de 20 %, soit d'une tonne. Tout en économisant de l'argent, nous contribuerons à protéger l'environnement et la qualité de l'air.

Demandez votre Guide du défi d'une tonne.

Consultez le site changementsclimatiques.gc.ca ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232), ATS 1 800 465-7735.

Défi d'une tonne Agissons contre les changements climatiques.

CHÔMAGE

Universalité ou démantèlement de l'assurance-chômage

La réforme du régime de l'assurance-chômage promise par Paul Martin lors de la campagne électorale en 2004 est en branle. Les trois premières mesures ont été annoncées dans l'ombre du budget fédéral 2005. Toutefois, le gouvernement ne va pas du tout dans la direction réclamée par les « Sans-Chemise ».

Notre lutte cherche à redonner au régime d'assurance-chômage son caractère universel. Nous demandons le retrait des iniquités déjà existantes par l'adoption, entre autres, d'un critère unique d'admissibilité de l'ordre de 350 heures. Au contraire, l'une des mesures annoncées crée un nouveau critère de 840 heures (plutôt que 910) appliqué à une fraction de la population active des régions où le taux de chômage dépasse les 10 %.

Un régime à la carte... des régions

Ces mêmes régions bénéficieront d'une toute nouvelle méthode de calcul du taux de prestations plus avantageuse qu'ailleurs au pays. En effet, ces régions seront enfin débarrassées de la période de base (26 dernières semaines consécutives) et du très désavantageux dénominateur minimal qui pénalisent depuis 1997 l'ensemble des victimes du travail précaire. Le taux de prestations dans ces régions sera dorénavant basé sur la moyenne des 14 meilleures semaines de travail de la dernière année.

Le gouvernement majore aussi le montant des gains admissibles des prestataires de ces mêmes régions. La loi permet actuellement à une personne bénéficiant des prestations régulières et parentales de toucher des gains de travail sans diminuer ses prestations. Ces gains admissibles sont évalués à 25 % du taux hebdomadaire de prestations et un plancher minimal est établi à 50 \$ par semaine. Ces nouveaux gains admissibles seront de 40 % du taux de prestations avec un plancher fixé à 75 \$ par semaine.

Ces mesures amélioreront évidemment la situation économique des prestataires de ces régions, mais elles créeront de nouvelles disparités entre les régions. Cette façon de concevoir la protection contre le chômage est très vicieuse car elle crée des avantages à conserver un taux de chômage élevé dans une région donnée. Qu'arrivera-t-il lorsqu'une reprise économique fera chuter le taux de chômage à moins de 10 % ? Le gouvernement devra-t-il adopter des mesures transitoires afin de diminuer les contre-effets d'un retour à des critères ou calculs moins avantageux ???

Exigeons une couverture équitable

Nous dénonçons fortement ce genre de mesures qui dénaturent totalement le régime d'assurance-chômage. Cette protection sociale, gagnée dans la rue et par la lutte dans les années 1930, n'est pas une loi de dernier recours comme l'aide sociale. C'est un régime collectif financé par les employeurs et les salarié-e-s afin de palier à la perte de revenus en cas de chômage. Si le régime ne répond plus aux besoins des victimes du chômage, il doit être réformé et bonifié afin de couvrir équitablement l'ensemble des personnes assurées. C'est pourquoi nous exigeons :

- Un critère unique de l'ordre de 350 heures ;
- Un taux majoré à au moins 60 % du salaire ;
- Un minimum de 35 semaines de prestations.

PAR DENIS POUDDRIER • MCCE

MCCE

Le syndicat des prestataires de l'assurance-chômage en Estrie

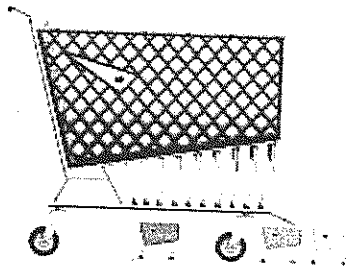
ACTIF DEPUIS 1980 (819) 566-5811

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke QC J1H 4Z4

Membre du MASSE
Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi

Une entreprise mondiale

Wal-Mart et ses associées



Wal-Mart se classe comme l'entreprise la plus riche aux États-Unis. De plus, elle se classe parmi les dix entreprises les plus riches au monde. La famille possède une fortune estimée à près de 90 milliards. En 2004, Wal-Mart a réalisé des profits de 10 milliards. Son personnel est payé entre 7\$ et 13 \$ l'heure. Les femmes représentent 72 % de ce personnel « associé ». Elles sont donc nombreuses mais les avantages ne suivent pas nécessairement leur condition. Voyons voir comment.

- Les femmes sont moins payées environ 6 % de moins que les hommes pour les emplois avec salaire horaire ;
- 750 000 vendeuses sont payées 7.63 \$/heure aux États-Unis ;
- 90 % des postes de gérants sont occupés par des hommes ;
- Pour le plus haut poste de gestion, les femmes sont payées 30 % de moins que les hommes ;
- Les femmes, gérantes de magasins, sont payées 16 % de moins que les hommes ;
- Le plan d'assurance-maladie de la compagnie ne rembourse pas les contraceptifs, mais à même les travailleuses de certaines manufactures fournissant cette compagnie, celles-ci doivent passer des tests de grossesse ;
- Des femmes au Salvador sont payées 0.15 \$ pour fabriquer une paire de pantalon vendue 16.95 \$US.

Source : Gail Ouellette, Diaporama sur Wal-Mart, Saviez Vous Wal-mart.pps



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Avis important aux employeurs

Avez-vous besoin d'aide cet été? Embauchez un étudiant!

L'initiative Placement carrière-été, un élément clé de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada, fournit des subventions salariales qui aide les employeurs à embaucher des étudiants pour une période de 6 à 16 semaines pendant l'été. Les employeurs des secteurs privé, public et sans but lucratif sont invités à présenter leur demande au plus tard le :

vendredi 1^{er} avril 2005

Cette initiative vise à fournir aux étudiants une expérience de travail liée à leur champ d'études. Les demandes seront évaluées en fonction des critères d'admission, des priorités régionales et locales, de la qualité de l'expérience de travail offerte et du budget disponible.

Pour présenter votre demande ou obtenir plus de renseignements au sujet de cette initiative, communiquez avec le Centre de ressources humaines du Canada le plus près de chez vous ou composez le 1 800 935-5555.

Par Internet : visitez www.jeunesse.gc.ca et cliquez sur *Employeurs*.

Canada

VOUS ET VOS DROITS

Un employeur a-t-il l'obligation d'accorder un traitement égal aux employés exerçant des fonctions équivalentes ?

Faits :

Une convention collective au sein d'un établissement d'enseignement a établi les salaires des employés selon les catégories d'emploi. Des salariés regroupés sous le groupe « bureau », en majorité des femmes, sont rémunérés sur la base d'une échelle salariale tandis que ceux faisant partie du groupe « métiers et services » à prédominance masculine, sont payés sur la base d'un taux unique, soit le maximum de l'échelle salariale. Ceci fait en sorte que même si ces deux groupes exercent des fonctions équivalentes, le groupe « bureau » recevra le même salaire que le groupe « métiers et services » que lorsqu'il aura atteint l'échelon salarial maximum.

Une plainte fut déposée pour discrimination salariale, les femmes recevant dans ce contexte, un salaire moindre.

Question :

L'employeur doit-il appliquer la partie salariale pour un travail équivalent ?

Décision :

L'action est accueillie et l'employeur est condamné à verser aux 131 plaignantes, membres de ce groupe, une indemnité totalisant 500 000 \$.

Motifs :

L'article 16 de la Charte des droits et libertés de la personne prohibe la discrimination dans l'établissement de catégories ou de classification d'emploi. En l'espèce, c'est le maintien de la double structure de rémunération qui maintient un écart salarial entre le groupe formé majoritairement de femmes de celui en grande partie composé d'hommes.

De plus, l'article 19 de la Charte des droits et libertés de la personne stipule qu'un employeur doit accorder un salaire égal aux membres de son personnel qui accomplissent un travail équivalent. En l'espèce, cette obligation n'a pas été respectée. Malgré un programme d'équité salariale, l'employeur a continué de perpétuer des écarts de salaires entre des employés jugés équivalents.

PAR MICHELINE PLANTE • Avocate à l'aide juridique
Téléphone : 563-6122

Action urgente d'Amnistie internationale

Colombie : Ingrid Betancourt, trois ans de détention

Le 23 février 2002, Ingrid Betancourt, ex-candidate à la présidence a été enlevée par les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie).

Quelque 1 500 civils colombiens sont enlevés chaque année par les groupes de guérilla ou par des groupes paramilitaires alliés aux forces de l'ordre. Amnistie internationale attire l'attention sur diverses infractions au droit international humanitaire, dont se rendent coupables des membres des FARC-EP. La gravité de ces atteintes aux droits humains engendrent de vives inquiétudes devant le manque manifeste de volonté

politique des FARC-EP de se conformer au droit international humanitaire et de respecter le droit de la population civile de ne pas être entraînée dans le conflit. Amnistie internationale, dans de nombreux appels, a exhorté tous les groupes armés colombiens à libérer immédiatement et sans condition tous les civils qu'ils retiennent en otages. Vous pouvez participer et réagir au forum sur l'article au www.droitsdesfemmes.net

Par ailleurs, son fondateur, Peter Benenson, est décédé le vendredi 25 février dernier. Il avait déclaré : « Lorsque le dernier prisonnier d'opinion aura été libéré, lorsque la dernière salle de torture aura été fermée et lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme sera devenue une réalité concrète pour tous à travers le monde, alors seulement nous pourrons dire que notre mission est achevée. »

Source : www.droitsdesfemmes.net

1940

Droit de vote provincial accordé aux femmes

1955

Droit à l'assurance-chômage accordé aux femmes

1964

Principe de la légitimité du travail des femmes officialisé après 11 ans de débats et de discussions



CONCERTACTION
FEMMES • ESTRIE

187, rue Laurier, bureau 301
Sherbrooke QC
J1H 4Z4
Téléphone : (819) 563-1987
Télécopieur : (819) 563-0204
Courriel : concertactionestrie@yahoo.fr

Ce 8 mars Femmes d'ici et d'ailleurs - changeons le monde !

LES PRIX QUÉBÉCOIS DE LA CITOYENNETÉ

Le PRIX MAURICE-POLLACK

pour l'accès à l'égalité en emploi, l'aménagement de la diversité ethnoculturelle et l'adaptation des services

Le PRIX JACQUES-COUTURE

pour le rapprochement interculturel

Le PRIX CLAIRE-BONENFANT

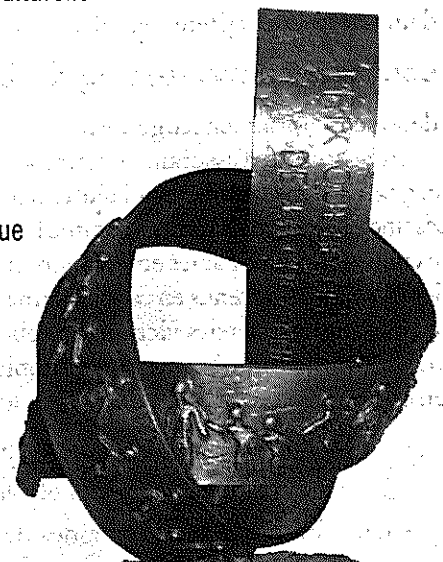
pour les valeurs démocratiques et la promotion de la participation civique

Le PRIX ANNE-GREENUP

pour la lutte contre le racisme et toute autre forme de discrimination

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT
DU DOSSIER DE CANDIDATURE :
le vendredi 1^{er} avril 2005

RENSEIGNEMENTS :
(514) 873-1627
1 866 817-9850 (sans frais)
www.mrci.gouv.qc.ca



Les Prix québécois de la citoyenneté permettent de reconnaître la contribution exceptionnelle de Québécoises et de Québécois de toutes origines, d'organismes et d'entreprises au développement du Québec.

Relations
avec les citoyens
et Immigration

Québec

Journées internationales des femmes - 8 mars 2005

SOIRÉE MARDI 8 MARS

180 rue Acadie à SHERBROOKE

PROGRAMME

17 h 00 à 18 h 30
Entrée continue

Apportez un lunch ou commandez sur place !
Musique au rythme du monde

18 h 30 à 21 h 30

Animation créative sur la charte mondiale des femmes et les 5 revendications québécoises

Aucun frais
d'admission

Alcool et bière en vente
Aux profits de l'activité Relais mondial
de la Charte le 7 mai à Québec

Arrêt d'autobus
coin Wellington et
côte Acadie

Café équitable et bouchées dessert
d'ici et d'ailleurs !

Bienvenue à
toutes et tous !

Organisée par le Comité 8 mars
Coordonnée par ConcertAction Femmes Estrie
Info 563-1987 ou www.femmesenestrie.qc.ca

Lectures

Etre mère, quel métier !

Obligées d'assurer une « permanence » 24 heures par jour et 7 jours par semaine, les mères sont exposées à une fatigue physique et émotionnelle qui présente d'étroites similitudes avec l'épuisement professionnel, soutient Violaine Guéritault, psychologue française spécialisée dans la gestion du stress. Pour vérifier la véracité de son concept de burn-out maternel, elle a interviewé 500 femmes, aux États-Unis et



en France. Résultat : une définition rigoureuse du burn-out maternel ainsi qu'une analyse éclairante de ses causes et de ses répercussions, ces dernières étant parfois dramatiques (la maltraitance des enfants, par exemple). Tout en étant fondé sur une recherche scientifique, l'ouvrage fourmille d'anecdotes, glanées en cours d'enquête, qui le rendent accessible et vivant. Chose sûre, les mères s'y reconnaîtront et y trouveront en prime des trucs pratiques pour éviter le burn-out. Ce livre a une autre grande vertu ; celle de déculpabiliser les mères qui se croient incompetentes lorsqu'elles craquent.

GUÉRITAULT, Violaine, *La fatigue émotionnelle et physique des mères*, Odile Jacob, 2004, 320 p.

Source : La Gazette des femmes, janv.-fév. 2005, Vol. 26 N° 4

DU NOUVEAU



« Sois belle si tu veux, mais affirme-toi ! » Un discours peu répandu dans le marché aseptisé des magazines pour ados. Dans *Shameless*, pas d'articles pop bonbon. Publiée trois fois par

année, cette revue au titre osé (qui signifie « effrontée », « déléguée ») aborde plutôt des sujets comme le harcèlement sexuel au travail, la déconstruction des mythes de la sainte ou de la putain ou les lois encadrant le piratage Internet. « Les filles sont brillantes et éveillées », croit la Torontoise Melinda Mattos, 24 ans, fondatrice du magazine avec Nicole Cohen. Les lectrices ont suivi les élections aux États-Unis et ne pensent pas que féministe soit un vilain mot. Après seulement deux numéros, le magazine est distribué à 400 abonnées partout au pays. Introuvable dans les kiosques à journaux québécois, *Shameless* compte sur la demande des lectrices pour convaincre les marchands de le placer sur leurs tablettes. L.M.N. www.shamelessmag.com

Source : La Gazette des femmes, janv.-fév. 2005, Vol. 26 N° 4

Dessine-moi un monde féministe

Raconter le monde avec une perspective féministe, voilà l'engagement du nouveau magazine bilingue *Digital Future*, produit par l'European and North American Women Action. Des militantes de partout

digital future



offrent voix et plume pour analyser l'actualité internationale lors de forums et de sommets socioéconomiques. [...] Pour le premier numéro, les Européennes de l'Est et de l'Ouest ont couvert le Forum social européen, tenu en octobre à Londres. Puis les Sud-Américaines prennent le relais à Porto Alegre en janvier pour le Forum social mondial. Pas question de se restreindre à des sujets de préoccupation traditionnellement féminins. La rédactrice en chef francophone, Dominique Foufelle, prône un point de vue féministe sur le monde en traitant autant de la famille et de la santé que de l'économie et des conflits. L.M.N. www.penelopes.org

Source : La Gazette des femmes, janv.-fév. 2005, Vol. 26 N° 4

Ces femmes qui ont éduqué le Québec

« Notre société a une dette considérable envers les institutrices. Or, aucun livre ne leur avait encore été exclusivement consacré », dit Micheline Dumont. Le plus récent ouvrage de cette pionnière des recherches en histoire des femmes, écrit en collaboration avec l'historienne Andrée Dufour, veut donc pallier une lacune. Dès 1830, les femmes forment la moitié du corps enseignant (au primaire). « La féminisation du secteur a commencé au Québec beaucoup plus tôt qu'ailleurs », souligne Mme Dumont. Cela ne plaît guère aux élites dirigeantes, qui pratiquent à l'égard des institutrices une discrimination systémique. « Dès qu'elles deviennent majoritaires, les institutrices sont perçues comme les grandes responsables des échecs scolaires des garçons », ajoute l'histo-



L'historienne Micheline Dumont

rienne. Vieille rengaine, que reprennent les actuels détracteurs de l'école mixte et certains masculinistes... À cet égard, on saura gré à Micheline Dumont et à Andrée Dufour de remettre plusieurs pendules à l'heure et surtout, de montrer l'apport inestimable des femmes à l'éducation des Québécoises et des Québécois.

DUMONT, Micheline, DUFOUR, Andrée. *Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Boréal, 2004, 224 p.

Source : La Gazette des femmes, janv.-fév. 2005, Vol. 26 N° 4

ABONNEMENT

S'abonner, c'est se donner les moyens
de mieux s'informer !

ENTRÉE LIBRE

Régulier : 15 \$ Institutions, organisme : 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s)
adressé à : Entrée Libre, 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

Centre Coopératif de Locaux Communautaires de Sherbrooke

Locaux à louer
Pour organismes à but non lucratif

- Location de locaux
- Location de salles de réunions, d'activités, d'animation, etc.
- Service de photocopies pour membres résidents et auxiliaires

Une composante originale du mouvement coopératif estrien

187, rue Laurier, Sherbrooke (819) 563-8144